

Construction de logements Résultats à fin mars 2018

Logements autorisés

D'avril 2017 à mars 2018, 30 300 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente (d'avril 2016 à mars 2017). C'est la plus faible croissance du cumul annuel enregistrée depuis avril 2016. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une hausse de 4 %. Par rapport au dernier trimestre 2017, les autorisations de construction de logements sont en baisse de 16 % dans la région Grand Est.

enregistré dans le département de la Moselle (-14 %), la croissance régionale est portée principalement par les départements urbains : +61 % dans le Haut-Rhin, +33 % en Meurthe-et-Moselle et +5 % dans le Bas-Rhin et dans la Marne. Dans le reste des départements de la région, le repli varie de -8 % dans la Meuse à -36 % dans les Ardennes. Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle concentrent à eux seuls 68 % des logements autorisés entre avril 2017 et mars 2018 de la région Grand Est.

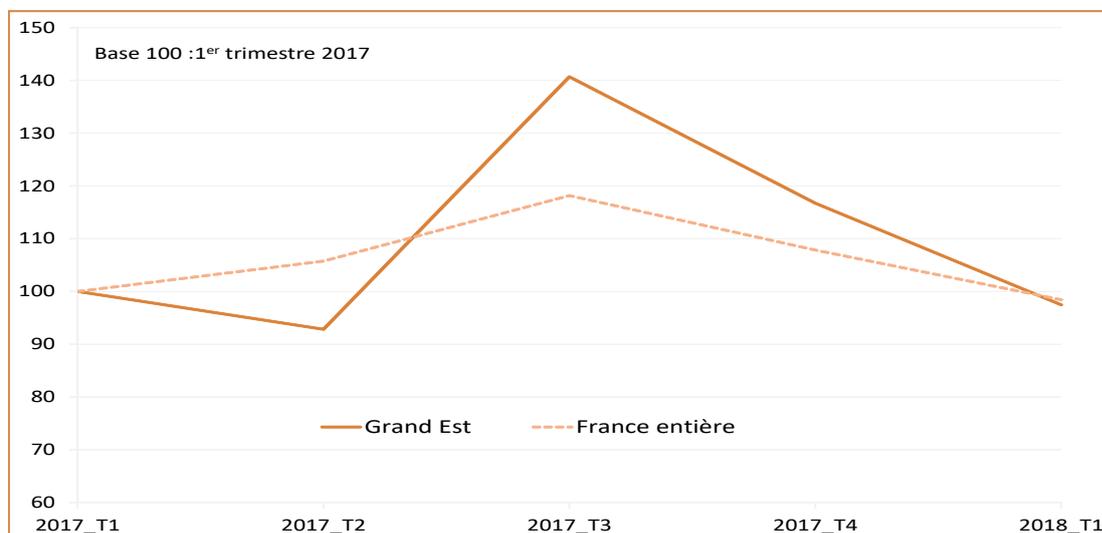
Au niveau départemental, excepté le recul

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avr 17 à Mar 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	450	-36
Aube	1 240	-23
Marne	3 010	5
Haute-Marne	300	-12
Meurthe-et-Moselle	3 500	33
Meuse	280	-8
Moselle	5 690	-14
Bas-Rhin	9 540	5
Haut-Rhin	5 430	61
Vosges	860	-15
Région Grand Est	30 300	6
France entière	496 300	4

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018

Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 26 100 unités à fin mars 2018, soit une progression de 15 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le volume de logements commencés retrouve ainsi le niveau observé fin 2012 mais reste loin du record des mises en chantier observé à fin décembre 2006 (37 400 unités). Le niveau des mises en chantier de logement du 1er trimestre 2018 est cependant inférieur de 29 % à celui du dernier trimestre 2017. Au niveau national, les mises en chantier sont en hausse de 9 % entre avril 2017 et mars 2018 par rapport à l'année précédente.

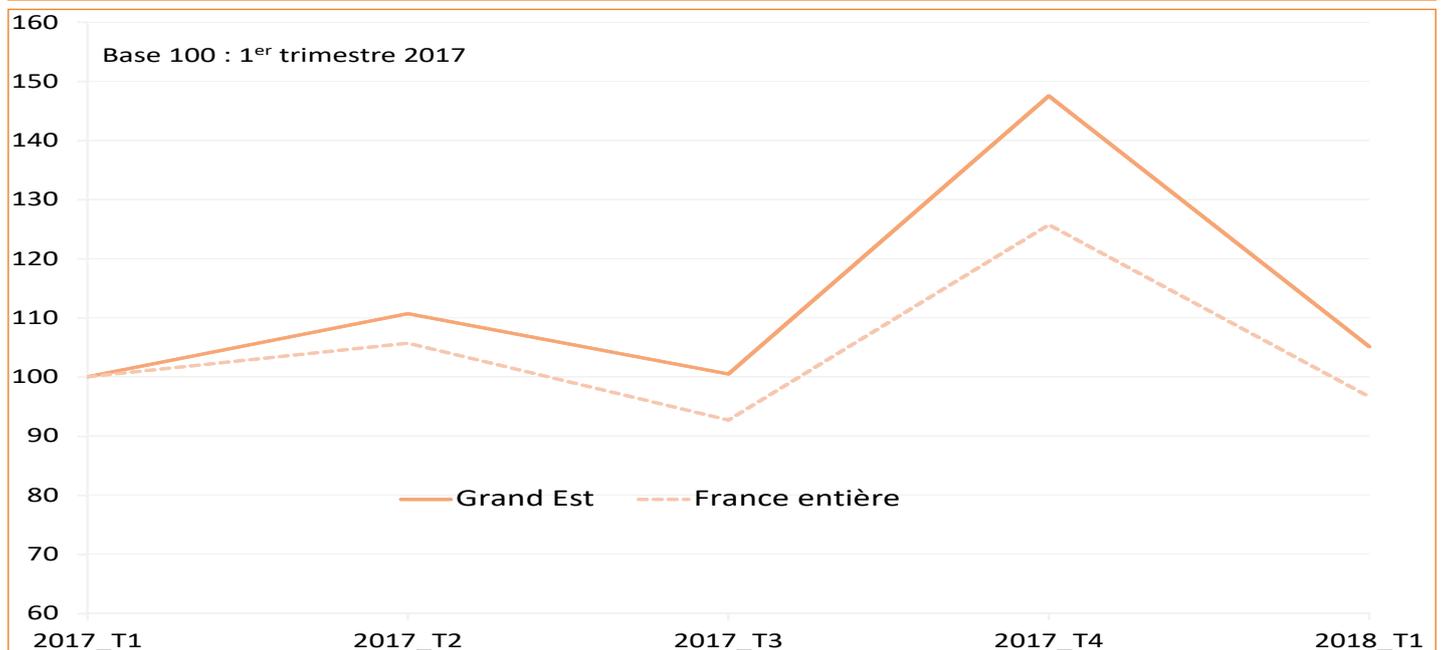
Au niveau départemental, excepté dans les Ardennes et dans la Marne où les mises en chantier sont en repli respectivement de -10 % et -14 % et des Vosges où elles sont stables, tous les départements, sont en croissance. La progression varie de 14 % dans l'Aube à 30 % en Moselle. Dans le Bas-Rhin, département qui concentre sur son territoire plus de 30 % des logements commencés de la région, le taux de progression est de 16 %.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avr 17 à Mar 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	590	-10
Aube	1 210	14
Marne	2 240	-14
Haute-Marne	300	20
Meurthe-et-Moselle	2 870	29
Meuse	300	30
Moselle	5 720	30
Bas-Rhin	8 460	16
Haut-Rhin	3 600	16
Vosges	800	0
Région Grand Est	26 100	15
France entière	425 800	9

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin mars 2018

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018

Type de logements

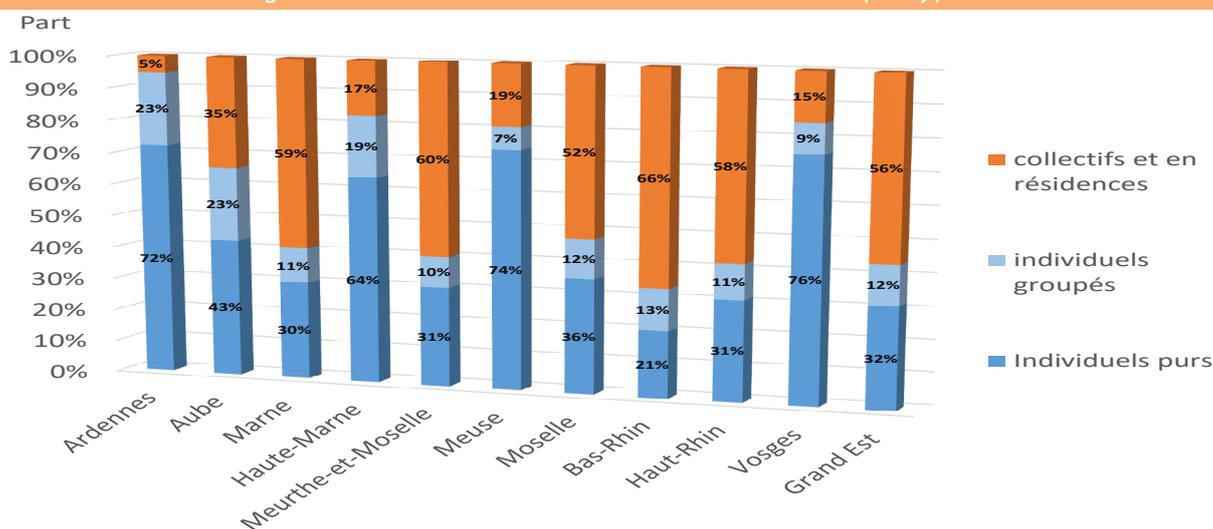
La hausse de 6 % des autorisations de construction dans la région Grand Est est portée par l'ensemble des segments de la construction. Ainsi les parcs individuel et collectif progressent respectivement de 8 et 5 %. Les autorisations de construction de logements individuels purs sont en hausse de 8 %, soit 2 points de plus que les logements individuels groupés (+6 %).

Pour les mises en chantier, tous les segments de logements sont également en hausse : +20 % pour les logements collectifs et en résidences et +10 % pour les logements individuels. Le volume des logements individuels purs dépasse ainsi depuis fin mai 2017 les 8 000 logements mais reste loin du record observé fin février 2007 (15 000 unités)

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 17 à Mar 18)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	30 300	6	4
individuels	13 300	8	2
individuels purs	9 600	8	2
individuels groupés	3 700	6	1
collectifs et en résidences	17 000	5	5
Logements commencés	26 100	15	9
individuels	11 700	10	9
individuels purs	8 800	12	10
individuels groupés	3 000	3	6
collectifs et en résidences	14 300	20	9

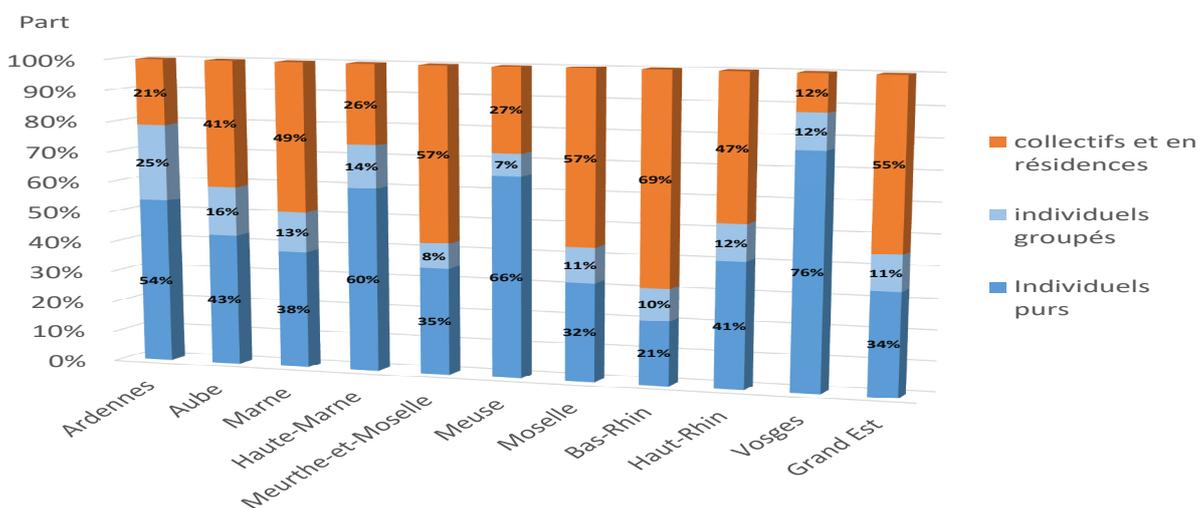
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2018

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable